



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Changé

CONTENU DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024



Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) selon l'ordonnance du 26 août 2005, n° 2005-1027 modifié par la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 – art. 107 : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».



Le débat d'orientation budgétaire constitue une étape importante du cycle budgétaire de la commune. Il permet d'émettre une expression sur la stratégie financière de la commune avant le vote du budget et de mettre en évidence les contraintes de la commune au regard de sa situation financière.

SOMMAIRE

- **1. CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE**
- **2. LES ORIENTATIONS DES FINANCES PUBLIQUES - PLF 2024**
- **3. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL**
- **4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE**
- **5. PROSPECTIVE FINANCIÈRE – PROGRAMME PLURIANNUEL D’INVESTISSEMENT**
- **6. ETAT DE LA DETTE**
- **7. EVOLUTION, STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DEPENSES DE PESONNEL EN 2023**
- **8. LES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE**

CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

A l'instar des derniers exercices, cette préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans un environnement complexe et d'une grande instabilité.

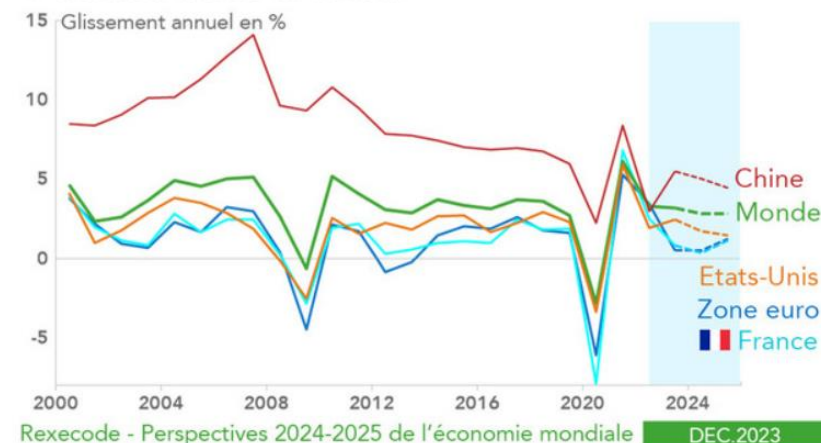
Selon les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI), la croissance mondiale connaîtra des perspectives moins dynamiques l'année prochaine. Elle s'établirait à 2,9 % en 2024 contre 3 % en 2023.

Dans les pays les plus avancés, un **ralentissement de la croissance est attendu** : de 2,6% en 2022 passant à 1,5% en 2023 puis à **1,4% en 2024** alors que les effets du **durcissement de la politique monétaire se font sentir**.

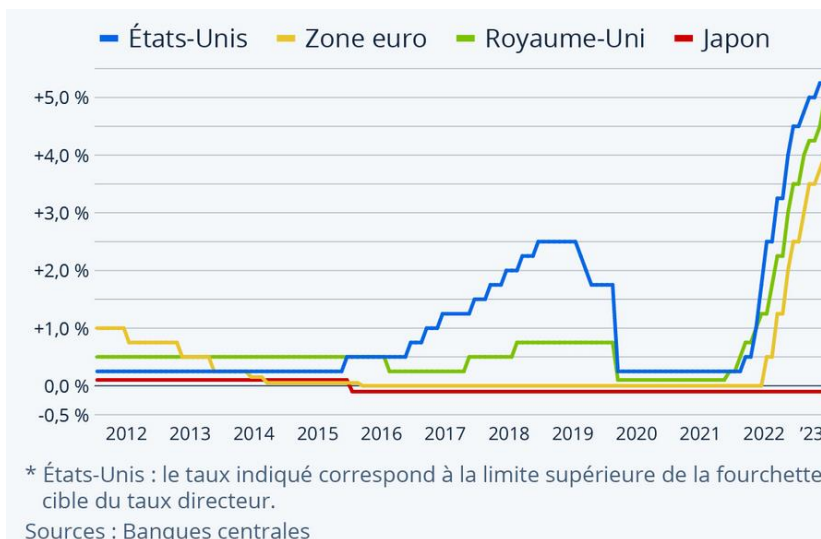
D'après les projections, l'inflation mondiale devrait continuer de ralentir, de 8,7% en 2022 à 6,9% cette année puis 5,8% en 2024 en raison du resserrement de la politique monétaire. Au sein des pays avancés, des disparités sur l'évolution de l'activité économique se font jour. Alors que les Etats-Unis ont dépassé les attentes grâce à la résilience de la consommation et de l'investissement, **la zone euro voit son activité revue à la baisse**.

Selon les études de l'OCDE, les perspectives d'évolution de la croissance de la zone euro dépendent essentiellement de la suite de la guerre en Ukraine. Les mesures prises par l'UE, rapidement et de manière coordonnée, ont permis d'éviter une grave récession. Cependant, les prévisions à court terme sont entourées d'incertitudes et de risques à la baisse.

Croissance du PIB en volume



Evolution des principaux taux des directeurs des banques centrales



CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

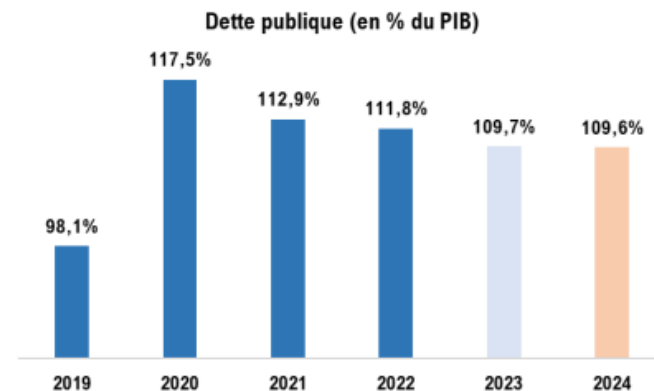
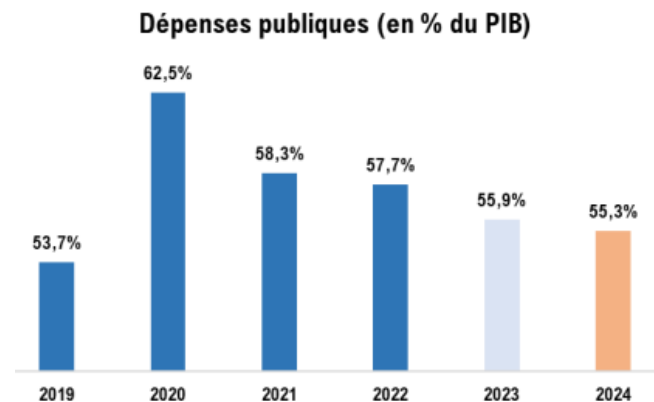
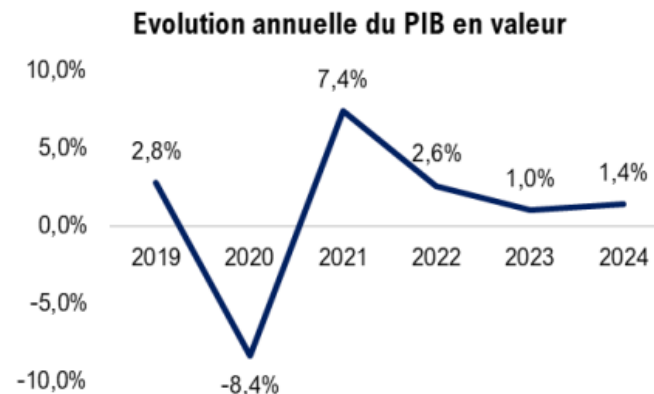
Au niveau National, les prévisions macro-économiques du projet de loi de finances pour 2024 tablent sur **une croissance à + 1,4 %** et un **reflux notable de l'inflation qui s'établirait à + 2,6 %**.

Le solde public s'améliorera par rapport à 2023 et atteindrait **- 4,4 % du PIB**, conformément au Programme de stabilité 2023-2027. Avec une prévision de croissance établie à 1,4 % l'amélioration du solde s'expliquerait principalement par la sortie progressive des mesures temporaires de lutte contre la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien aux plus fragiles.

La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics avec un retour sous les 3 % du déficit à l'horizon 2027.

Tout comme le déficit public, la dette publique en % de PIB a connu une forte augmentation en 2020 en raison de la crise sanitaire et de la politique du « quoi qu'il en coûte ». Dans son PLF 2024, le Gouvernement prévoit un niveau d'endettement qui repasse sous la barre des 110% et cela grâce à une croissance inhabituellement forte du PIB en valeur.

Les prévisions du PLF 2024 prévoient une stabilité entre l'année 2023 et 2024 du ratio. En effet, **la dette publique rapportée au PIB s'établirait selon le gouvernement à 109,6%** (soit une diminution de 0,1% seulement). Un scénario considéré fragile par le Haut Conseil des Finances publiques, car il s'appuie sur des prévisions optimistes de croissance du PIB et de dépenses publiques en 2024.



LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024 prévoit 4 sources d'économies principales.

Les économies du budget 2024



10 milliards d'euros
Fin du bouclier tarifaire
sur le gaz et l'électricité

4,4 milliards d'euros
Recentrage
des dispositifs d'aides
aux entreprises
sur l'énergie



1 milliard d'euros
Politiques de l'emploi
(coûts des contrats
d'apprentissage,
emplois aidés...)



0,7 milliard d'euros
Réforme de
l'assurance-chômage



Infographie : *Le Monde*

Sources : ministère des finances ; Insee

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PLF 2024 SPÉCIFIQUES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2024 et autres dotations

Nouvelles exonérations de Taxe Foncière pour les logements sociaux

Compensation par l'Etat de la perte de la taxe d'habitation (TH) pour les logements vacants

Dé liaison partielle entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

Prorogation de l'abattement de taxe foncière pour les bailleurs sociaux dans les Quartiers de la Politique de la Ville (QPV)

Soutien du déploiement de la planification écologique via le fonds vert

Mise en place d'un budget vert et d'une dette verte

Maintien du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (communes restées à une semaine scolaire de 4,5 jours)

Revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés

LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL : LES RECETTES FISCALES

Changé connaît une **dynamique croissante et régulière** de sa population depuis les dix dernières années.

Les recettes de fonctionnement reposent essentiellement sur les recettes fiscales. En 2023, elles représentent 72 %, les dotations 11 % et les 17 % restant proviennent des produits des services et des loyers.

Dans le projet de loi de finances pour 2024, les **valeurs locatives** des locaux d'habitation et des établissements industriels et assimilés sont revalorisées en suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) en prenant la période novembre N-1 à novembre N. L'augmentation pour 2024 devrait donc avoisiner **4 % contre 7,1 % en 2023**.

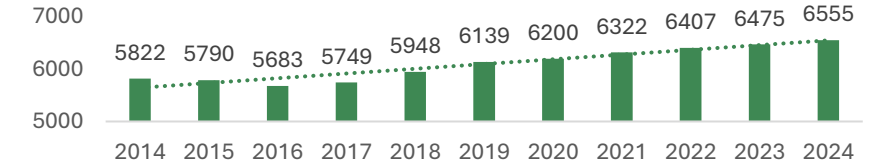
Les bases de TFB évoluent à raison :

- de la majoration forfaitaire annuelle calée selon la loi sur l'inflation de novembre N-1,
- de la dynamique physique (constructions nouvelles, ...).

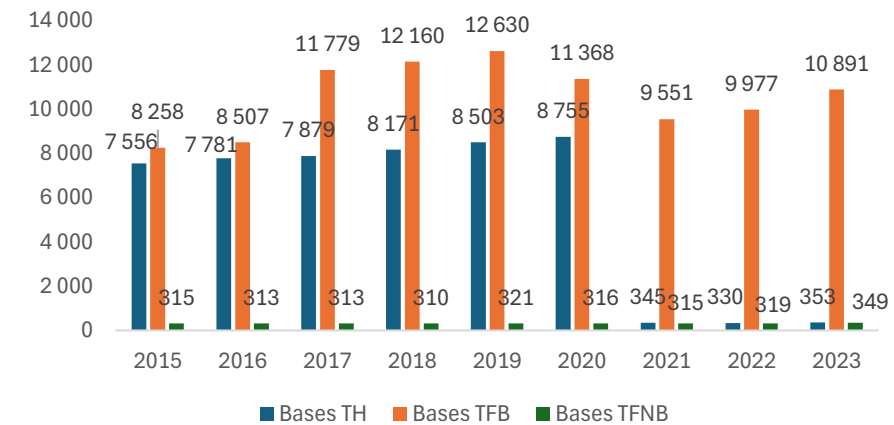
2023, dans le sillage de 2022, **est une année exceptionnelle**, qui conjugue :

- une majoration forfaitaire conséquente de **7,1%** (inflation harmonisée au sens européen de novembre 2022),
- une variation physique de quelque **2,06 %**, **contre – 5,87 %/an en tendance longue jusqu'en 2021**, à relier au développement de Changé,
- soit une variation globale des bases de **+ 9,16%**.

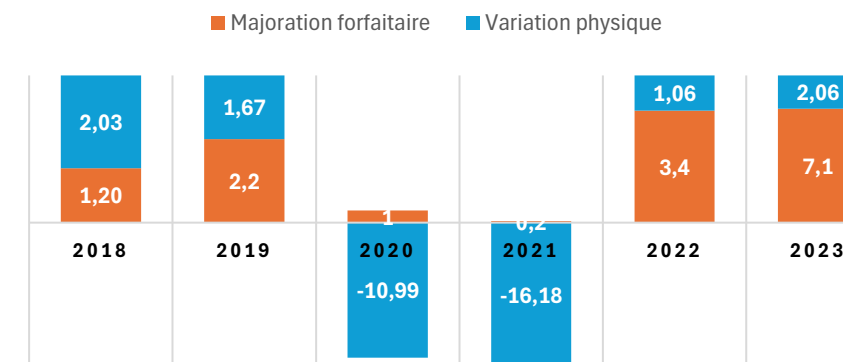
Population totale INSEE



EVOLUTION DES BASES EN K€



Variation des bases de taxe foncière (en %)



LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL : LES RECETTES FISCALES

Pour l'année 2024, l'hypothèse retenue dans l'élaboration du budget repose sur une **stabilité des taux de fiscalité** de la ville.

Le produit fiscal est composé d'une part du produit des trois taxes (TH, TFPB et TFPNB) dont le montant après application du coefficient correcteur sur la TFPB s'élèverait en **2024**, selon une hypothèse de revalorisation des bases de **+ 4 % autour de 3,97 M€** (avec une projection d'une variation physique d'environ + 1 %).

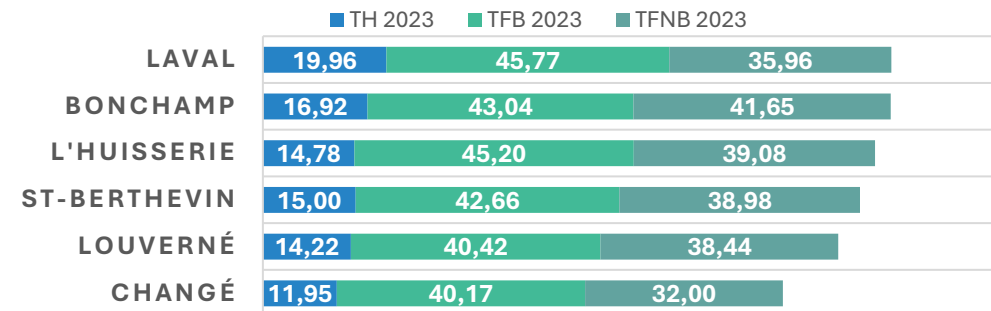
PRODUITS FISCALITE DIRECTE

en k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Contributions directes	3 209	3 312	3 443	3 239	3 365	3 555	3 821	4 031	4 151	4 275
croissance annuelle	23,7%	3,2%	4,0%	-5,9%	3,9%	5,7%	7,5%	5,5%	3,0%	3,0%

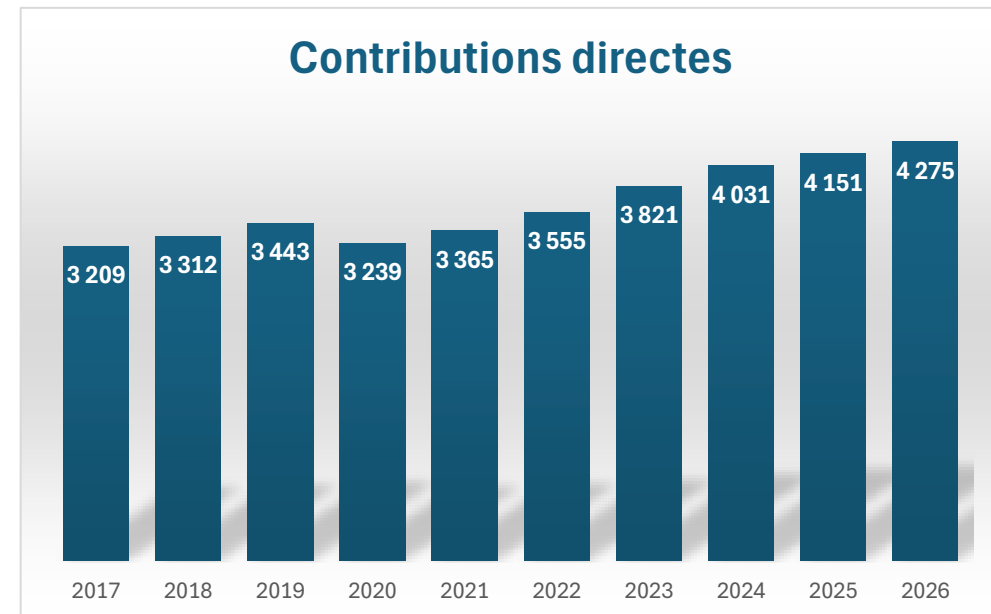
Elément marquant du PLF 2024 : le décalage de la **suppression de la CVAE** (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

Afin de favoriser la compétitivité des entreprises, dans son projet de loi de finances pour 2023, le Gouvernement, prévoyait sa suppression en 2 ans avec, 50 % en 2023 et le reste en 2024. Dans un souci de recherche d'économies, le PLF 2024 prévoit une suppression progressive sur la période 2024 – 2027. Avec cette disposition, en 2024, environ 300 000 entreprises ne seront plus redevables de la CVAE. Toutefois, des incertitudes persistent quant à la compensation de l'Etat aux communes, à l'euro près. La compensation perçue par Changé en 2023 au titre de l'abattement des 50 % des valeurs locatives s'élève à 688 636 €.

TAUX IMPOSITION DIRECTE LOCALE



Contributions directes



LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL : LES RECETTES INTERCOMMUNALES

Sur le plan des reversements de fiscalité, Laval Agglomération reverse à la commune deux dotations :

- L'Attribution de Compensation (AC)
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

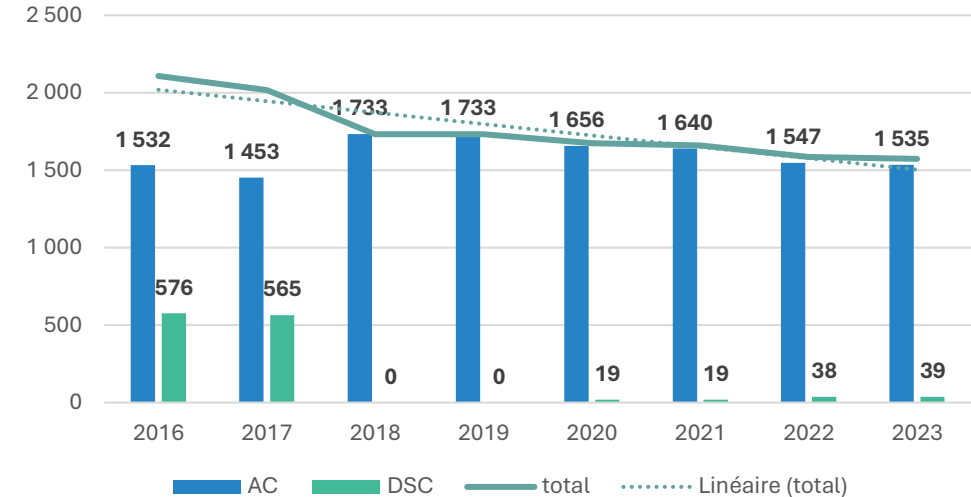
L'AC est le principal sujet d'échanges financiers entre la commune et son EPCI. Elle résulte du montant de la taxe professionnelle (TP) que recevait la commune, ajouté des compensations fiscales de TP diminué des charges dorénavant imputables à l'agglomération à la suite des transferts de compétences.

Pour cette raison, suite à une importante mobilisation des communes membres de l'EPCI concernant le transfert de la gestion des eaux pluviales, la compétence transférée a été redéléguée aux communes qui se traduit par un reversement équivalent à la perte de l'AC (chap.70)

Lors de l'actualisation du pacte financier et fiscal en septembre 2023, les critères de répartition de la DSC ont été revus et mis en cohérence avec le CGCT, au regard d'objectifs de réduction des inégalités.

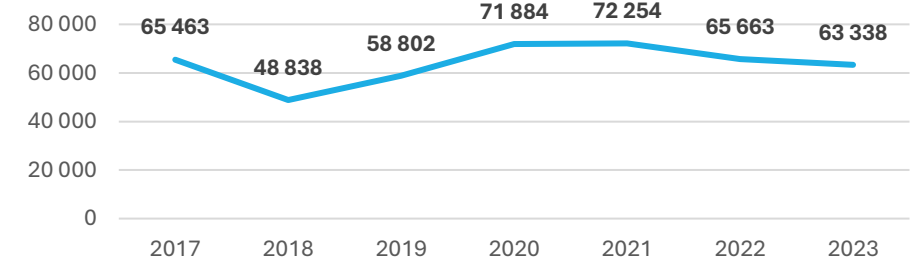
A ce titre la commune a perdu un peu plus de 63 000 € de recettes.

ATTRIBUTION AC ET DSC



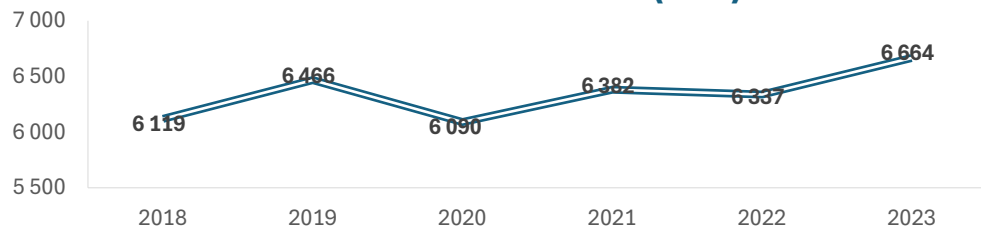
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Reversement gestion EP (en €)	52 986	64 582	76 178	87 774	99 370	99 370

FPIC



LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL : AUTRES RECETTES

RECETTES FISCALES (K€)

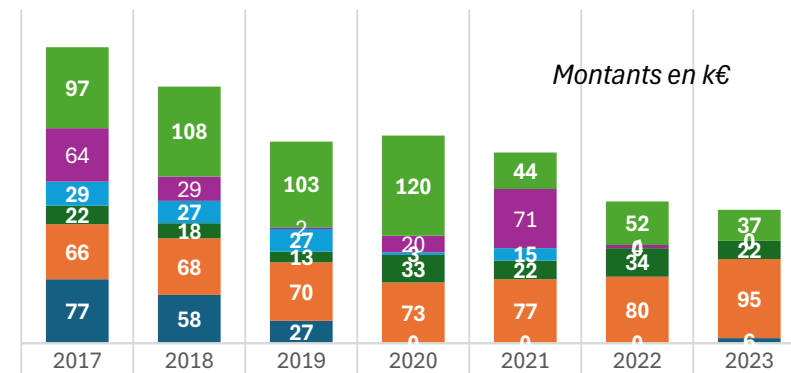


en K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes Fiscales	6 119	6 466	6 090	6 382	6 337	6 664
Croissance annuelle		5,7%	-5,8%	4,8%	-0,7%	5,2%
Evolution moyenne						1,84%
Contributions directes	3 312	3 443	3 239	3 365	3 554	3 821
Autres impôts locaux	5	22	6	6	-	3
Droits de place	5,8	22	14	23	19	20
Taxes sur les pylônes	21	22	23	23	24	25
Taux électricité	150	148	150	160	160	210
Taxe sur déchets stockés	611	678	613	613	621	570
TLPE	56	56	54	47	44	43
Droits de mutation	176	283	244	414	265	335
PFIC (net)	49	59	72	72	65	63
AC	1 733	1 733	1 656	1 640	1 547	1 535
DSC	-	-	19	19	38	39

Depuis 2017, ↓ des dotations et participations perçues par Changé sans discontinuer, c'est avant tout la **DGF** qui contribue à ce repli important. Pour rappel, celle-ci est calculée au regard 3 critères, à savoir :

- le potentiel fiscal = indicateur de richesse (apprécie les ressources fiscales),
- le potentiel financier = potentiel fiscal + dotation forfaitaire,
- l'effort fiscal = la pression fiscale exercée sur les contribuables.

En 2023, l'Etat a accepté de majorer l'enveloppe nationale de DGF (+220 M€) afin de financer lui-même la majoration des concours de péréquation. De là l'absence d'écêtement. La DGF a donc augmenté à proportion de la variation de population. **Le PLF 2024 prévoit une nouvelle augmentation** de l'enveloppe + une augmentation au rythme de l'inflation.



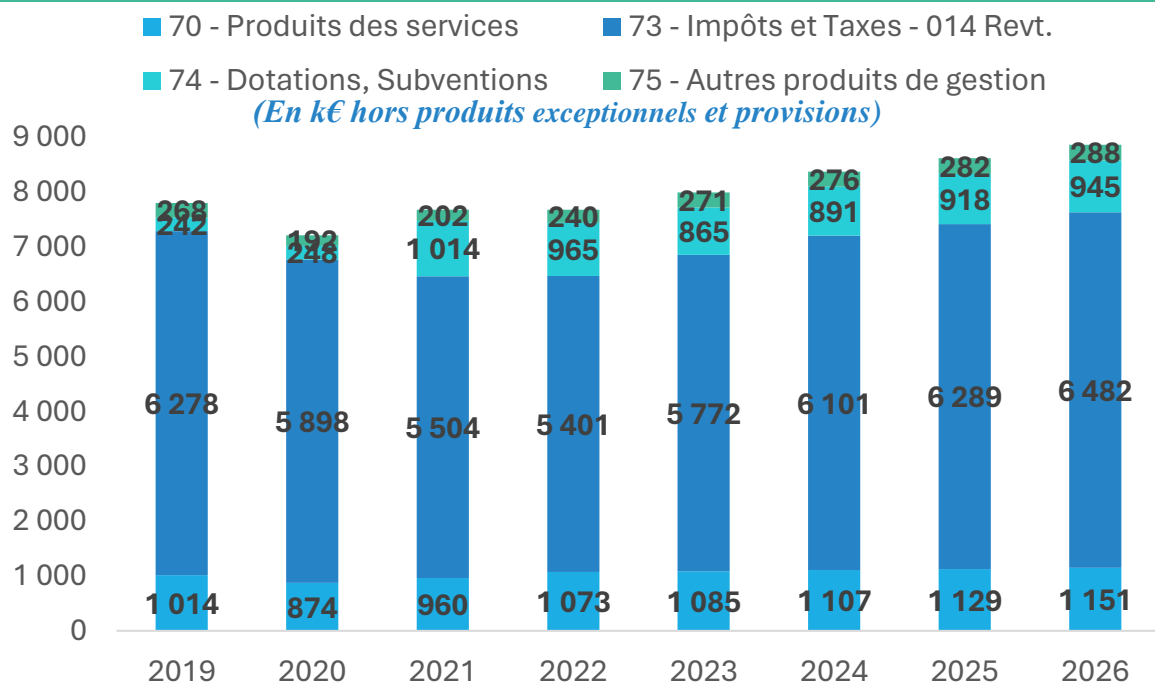
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Participations diverses (dont autres communes)	97	108	103	120	44	52	37
Autres participations (dont TAP)	64	29	2	20	71	4	0
Participation Emplois jeunes	29	27	27	3	15	0	0
FCTVA	22	18	13	33	22	34	22
Dotation Solidarité Rurale	66	68	70	73	77	80	95
Dotation Forfaitaire	77	58	27	0	0	0	6

Les droits de mutation : la nature volatile de cette recette rend délicate sa prévision puisque son montant dépend des ventes immobilières. Pour 2024, un infléchissement est à envisager.

La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité : évolue positivement en 2023 du fait de la hausse des montants facturés par les opérateurs.

Les droits de place restent stables.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : RECETTES DE FONCTIONNEMENT



en K€	2019	2 020	2 021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes Fonction°	8 253	7 559	8 087	7 703	8 019	8 729	8 821	9 070

Evolution moyenne 1,5%

En 2024, les recettes de fonctionnement devraient progresser d'un peu plus de **300 000 €, soit + 4,10 %**.

En 2021-2022, le moteur principal de croissance était le rattrapage post-crise sanitaire.

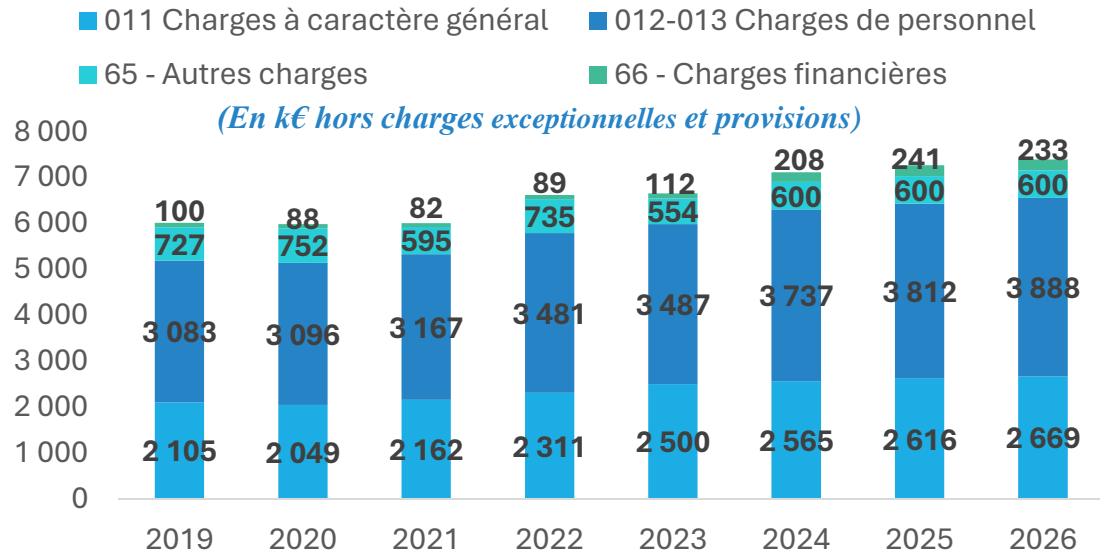
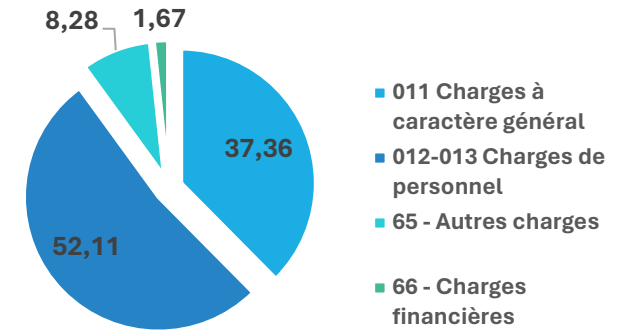
En 2023, l'essor provient des taxes directes comme évoqué précédemment (chap. 73) mais aussi du produit des locations de salles et des loyers (chap. 75) = + 12,92 %.

A contrario, le chapitre 70 « Produits des services et ventes diverses » peine à retrouver une croissance dynamique, + 0,19 %.

70 - Produits des services

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 014	874	960	1 073	1 085	1 107	1 129	1 151
	-13,83	9,84	11,77	0,19	2,03	1,99	1,95

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



(En k€ hors charges exceptionnelles et provisions)

en K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges fonction°	6 033	6 012	6 020	6 624	6 691	7 125	7 284	7 405
		-0,35%	0,13%	10,03%	1,01%	6,48%	2,23%	1,66%
								Evolution moyenne 3,02%

A l'instar de 2023, le budget de fonctionnement 2024 demeure significativement impacté par la hausse des prix et les différentes mesures salariales. En 2023, l'inflation s'accroît, en particulier, la facture énergétique et des matières premières.

	2019	2020	2021	2022	2023
Chap. 60 - Achats & variation stock	798 465	798 457	829 744	879 465	1 025 897
		0,00	3,92	5,99	16,65

	2020	Δ2020/2021	2021	Δ2022/2021	2022	Δ2023/2022	2023
Electricité, gaz	349 345	-4,43	333 885	0,70	336 215	51,74	510 161
Carburants	32 029	21,48	38 909	-0,78	38 607	28,34	49 549
Alimentation	156 635	7,26	168 005	9,33	183 686	12,30	206 287

	2019	2020	2021	2022	2023
Chap 61 - Services extérieurs	877 715	855 550	891 471	827 499	932 397
		-2,53	4,20	-7,18	12,68

Chap.61	2020	Δ2020/2021	2021	Δ2022/2021	2022	Δ2023/2022	2023
Entretien espaces verts	100 545	16,14	116 773	-21,55	91 608	62,66	149 013
Maintenance matériel	90 579	25,54	113 711	4,68	119 036	10,04	130 987

	2019	2020	2021	2022	2023
Chap 62 - Autres services extérieurs	393 424	362 643	410 268	570 038	507 312
		-7,82	13,13	38,94	-11,00

S'ajoute la remontée des intérêts payés :

	2020	Δ2020/2021	2021	Δ2022/2021	2022	Δ2023/2022	2023
Frais financiers	88	-6,82	82	8,54	89	25,84	112

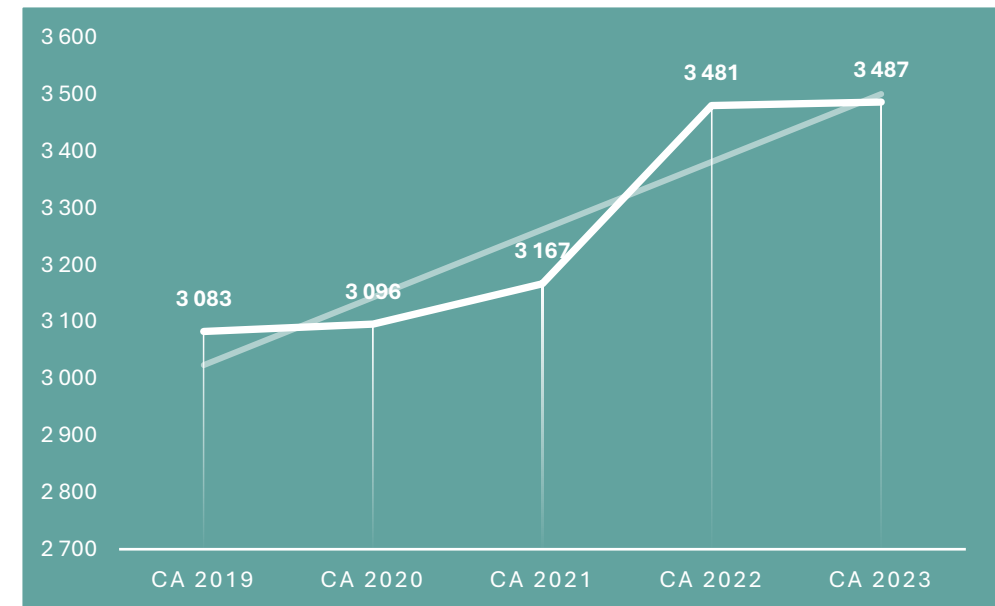
EVOLUTION, STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

Conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret n°2016-841 du 24 juin 2016, l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel ainsi que les orientations stratégiques sur les différents axes des politiques ressources humaines sont présentées dans cette partie.

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement de la commune. Il convient donc de déployer l'ensemble des moyens nécessaires au pilotage de la masse salariale afin de répondre aux enjeux financiers, économiques et sociaux actuels dans le domaine des ressources humaines.

Les évolutions de l'environnement législatif et réglementaire, technologique, économique et sociétal impactent également les conditions d'exercice des missions et l'organisation des services de la commune, ce qui nécessite de concilier l'adaptation du service public au travers des projets menés par la Ville et la prise en compte des attentes des agents, acteurs du bon fonctionnement des services de la collectivité.

*Evolution du montant des dépenses de personnel
(compte administratif chapitre 012-013 en K€)*



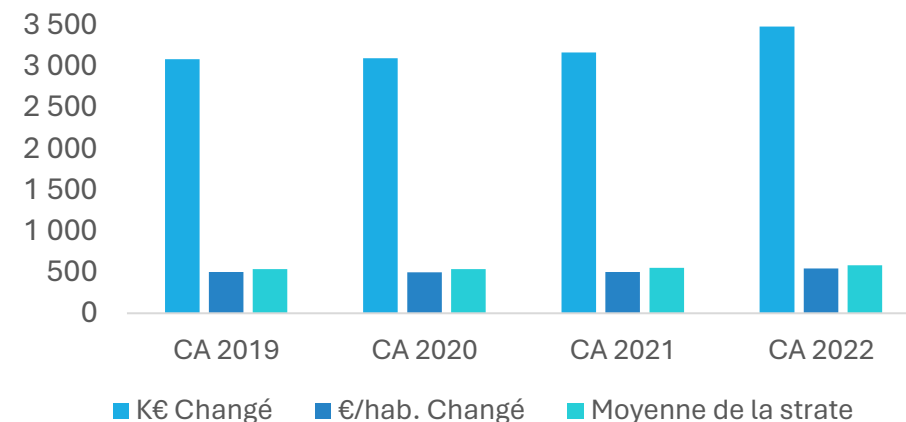
LA MASSE SALARIALE

La masse salariale connaît une augmentation moyenne sur la **période 2019 – 2023 de + 2,98 %** avec un **pic de + 9,02 % en 2022**. Pour rappel, cette année avait été fortement marquée par de nombreuses mesures gouvernementales :

- Reclassement des catégories C et B du secteur médico-social,
- Revalorisation du point d'indice de 3,5 % en juillet,
- Triple revalorisation du SMIC (janvier, mai et août),
- Versement prime inflation et versement de la GIPA,
- Fort taux d'absentéisme dû au Covid (générant des remplacements).

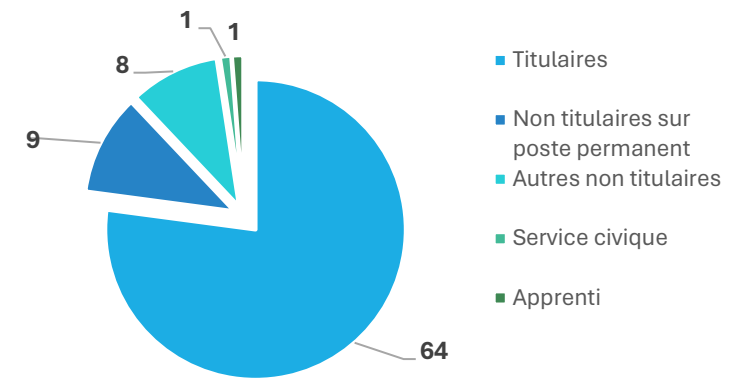
Malgré un contexte national de forte reprise de l'inflation et des mesures en faveur du pouvoir d'achat, **l'année 2023 connaît une faible évolution** de nos dépenses de personnel **+ 0,17 %** liée aux mesures endogènes (GVT, annualisation de contractuels, remplacements...) mais aussi exogènes (revalorisations du SMIC, + 1,5 % point d'indice, GIPA...). Cette situation résulte principalement de la volonté d'attendre les préconisations de l'audit initié par la municipalité, visant à engager une réorganisation de notre fonctionnement sur certains secteurs et de recourir aux recrutements.

*Evolution dépenses de personnel
comparativement à la moyenne de notre strate*



	2019 (6 139 hab)	2020 (6 211 hab)	2021 (6 322 hab)	2022 (6 407 hab)	2023 (6 475 hab)
K€ Changé	3 083	3 096	3 167	3 481	3 487
%		0,42	2,29	9,91	0,17
€/hab. Changé	502	499	501	543	539
%		-0,60	0,40	8,38	-0,74
Moyenne Strate	536	537	553	582	
%		0,19	2,98	5,24	

EVOLUTION ET STRUCTURE DES EFFECTIFS



Les effectifs de la commune sont stables :

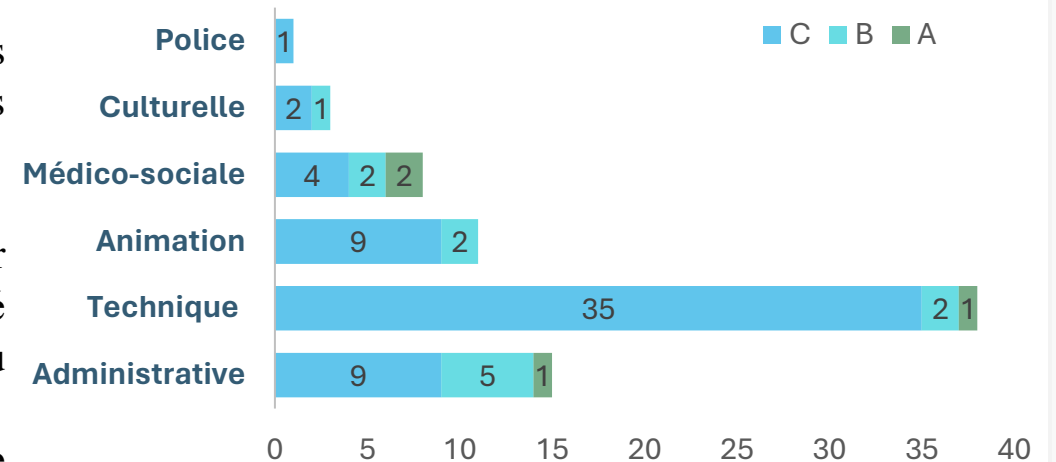
Emplois permanents équivalent ETP				
2019	2020	2021	2022	2023
73,07	72,84	72,27	72,37	72,43

Fin 2023, l'effectif de la collectivité est de 83 agents : 76 permanents (représentant 72,43 ETP) auxquels viennent s'ajouter les agents recrutés selon les besoins du service et les contrats de droit privé.

On constate depuis 2022, le recrutement croissant d'agents non titulaires sur des postes permanents s'expliquant notamment par la baisse d'attractivité prégnante de la FPT nonobstant un contexte global de tension du marché du travail.

Pour sa huitième édition, le Baromètre HoRHizons 2023 sur les tendances de l'emploi territorial et politiques RH, alerte sur l'importance de s'emparer de la question de l'attractivité, car le risque de connaître des pénuries à long terme d'agents, préjudiciables à la qualité du service public, est réel.

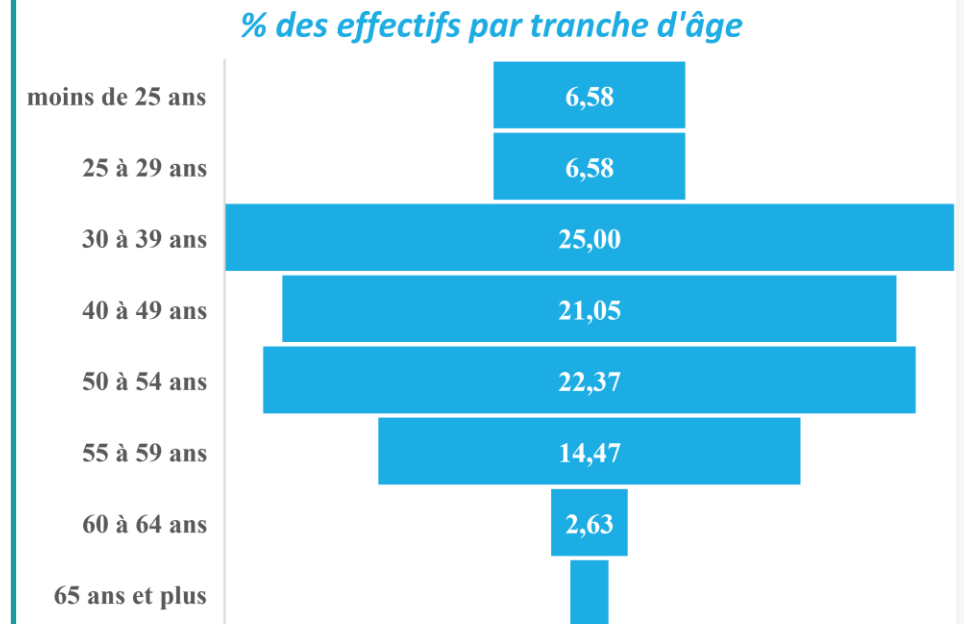
REPARTITION DES EFFECTIFS PERMANENTS PAR FILIERE ET CATEGORIE EN 2023



MESURES NOUVELLES IMPACTANT L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL EN 2024

Mesures municipales qui impacteront les dépenses de personnel :

- La composante « technicité » du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) résultant de la campagne annuelle d'avancement de grade et promotion interne,
- La mise en œuvre du forfait de mobilité durable pour les agents territoriaux qui permet le versement, pour ceux qui utilisent un moyen de déplacement actif, d'une indemnité comprise entre 100 et 300 € par an en fonction du nombre de jours au cours desquels l'agent aura pu recourir un moyen de déplacement durable,
- Le versement d'une prime exceptionnelle « pouvoir d'achat »
- La titularisation de 3 agents
- Le recrutement de 4 agents visant à pourvoir les postes vacants
- La revalorisation de la rémunération du forfait des animateurs



MESURES NOUVELLES IMPACTANT L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL EN 2024

Mesures gouvernementales qui impacteront nos dépenses de personnel :

- L'effet en année pleine de la revalorisation de la valeur du point d'indice de + 1,5% à compter du 1er juillet 2023 ;
- L'effet en année pleine de la refonte des grilles indiciaires des catégories C et B au 1er juillet 2023 ;
- Les nouvelles revalorisations du point et des indices majorés en 2023 devraient réduire le coût de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) pour le budget 2024 qui pourrait être semblable à celui connu en 2022, alors que nous avons constaté un accroissement sensible en 2023 lié au niveau d'inflation constaté.

D'autres nouveautés réglementaires pour 2024 vont impacter les dépenses de personnel de manière significative :

- Augmentation de la cotisation Assurance statutaire + 3 % des taux de cotisations à compter du 01/01/2024 Au 1er janvier 2024, le plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS) passera à 46 368 € (contre 43 992 € en 2023) et le plafond mensuel à 3 864 € (contre 3666 € en 2023), soit une hausse de 5,4 %,
- Le décret du 28 juin 2023 prévoit qu'à partir de janvier 2024, l'ensemble des agents publics (titulaires et contractuels) bénéficieront d'une revalorisation de 5 points d'indice,
- Dans une réponse ministérielle du 27 juillet 2023, le gouvernement précise que le taux de la cotisation patronale CNRACL sera réévalué d'un point. La part patronale sera alors de 31,65 %.

Le coût global des mesures exogènes et celles envisagées par la collectivité, est d'environ 250 000 € (soit près d'1/12^{ème} du budget annuel des dépenses de personnel).

Le développement de la formation
et des compétences des agents

L'amélioration de la prévention, de
la santé et de la sécurité au travail

La gestion de la masse salariale et
de coûts RH

LES ORIENTATIONS DES R.H. EN 2024

FOCUS 2023

Parmi les chantiers RH importants menés en 2023, on peut noter :

- la mise à jour de notre Document Unique fléchant les actions à engager en matière de prévention et d'amélioration de la qualité de vie au travail,
- l'élaboration du règlement Télétravail,
- La participation employeur au Compte Personnel Formation,
- Le renforcement du recours à l'apprentissage,
- L'annualisation de CDD....
- La mise en place du groupe de travail pour la rédaction de notre Règlement Intérieur

Les orientations budgétaires constituent l'opportunité de présenter les grandes lignes de la politique des ressources humaines pour faire face aux enjeux sociétaux, culturels, environnementaux et économiques.

Les objectifs pour 2024 seront :

- La structuration des politiques RH au travers le réexamen des **Lignes directrices de gestion (LDG)** ;
- **La programmation pluriannuelle de l'évolution des effectifs** en développant le dialogue de gestion entre la DRH et les services pour attribuer des ressources humaines de façon optimale au travers des créations, transformations ou redéploiements de postes, impulsée suite à la restitution de l'audit ;
- **Mieux identifier les coûts liés aux arrêts de travail** : développement d'outils de suivi. Si la collectivité est couverte par une assurance statutaire, cette garantie ne couvre pas l'intégralité des coûts et le recours régulier à des remplacements.
- **Développer la communication interne et un dialogue social de qualité**, deux outils essentiels à la réussite de la mise en œuvre des projets RH majeurs prévus en 2024 dans le cadre du pilotage de l'agenda social ;
- **Dématérialisation des plannings et des congés** avec l'ouverture du compte agent sur notre logiciel de gestion RH.

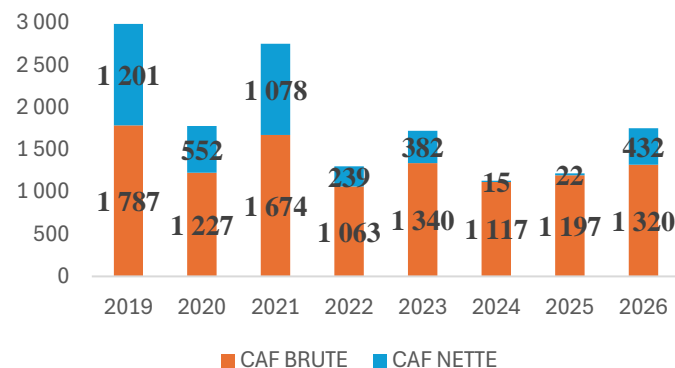
ETAT DE LA DETTE / SOLDE D'EPARGNE

L'année 2022 avait été fortement marquée par une importante dégradation de l'épargne nette engendrée par un contexte économique très contraignant et la réintégration du solde de l'emprunt du budget annexe « Requalification du centre-ville » clôturé au 31.12.2022.

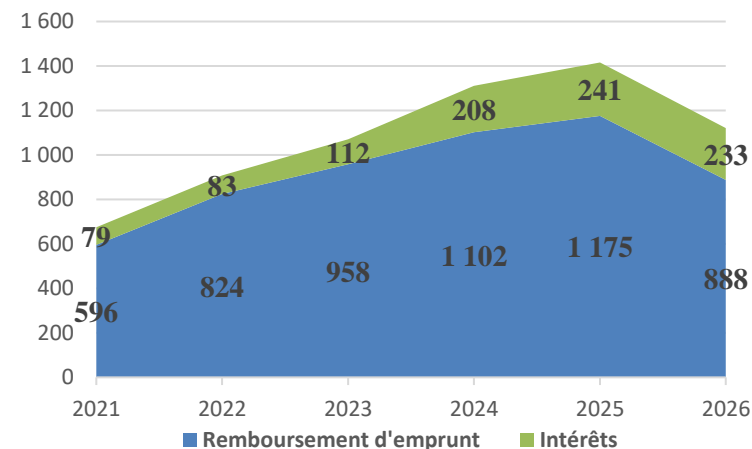
Au regard du contexte actuel du coût des emprunts, le dernier emprunt contracté en 2022 a permis de couvrir le besoin de financement des investissements jusqu'à début 2024, ce qui a permis à la fois de maîtriser l'encours.

Les annuités ci-contre, présentent l'échéancier du remboursement en capital de la dette ainsi que les intérêts avec emprunt qu'il est prévu de contracter courant 2024 tout en sachant que les taux seraient de l'ordre de 4 à 4,5 %.

SOLDE D'EPARGNE (en k€)



Annuités de la dette



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours/CAF (en années)	3,0	3,8	2,9	6,1	4,2	6,7	5,3	4,1
Encours/population (en €)	869	750	800	786	859	1 138	958	811

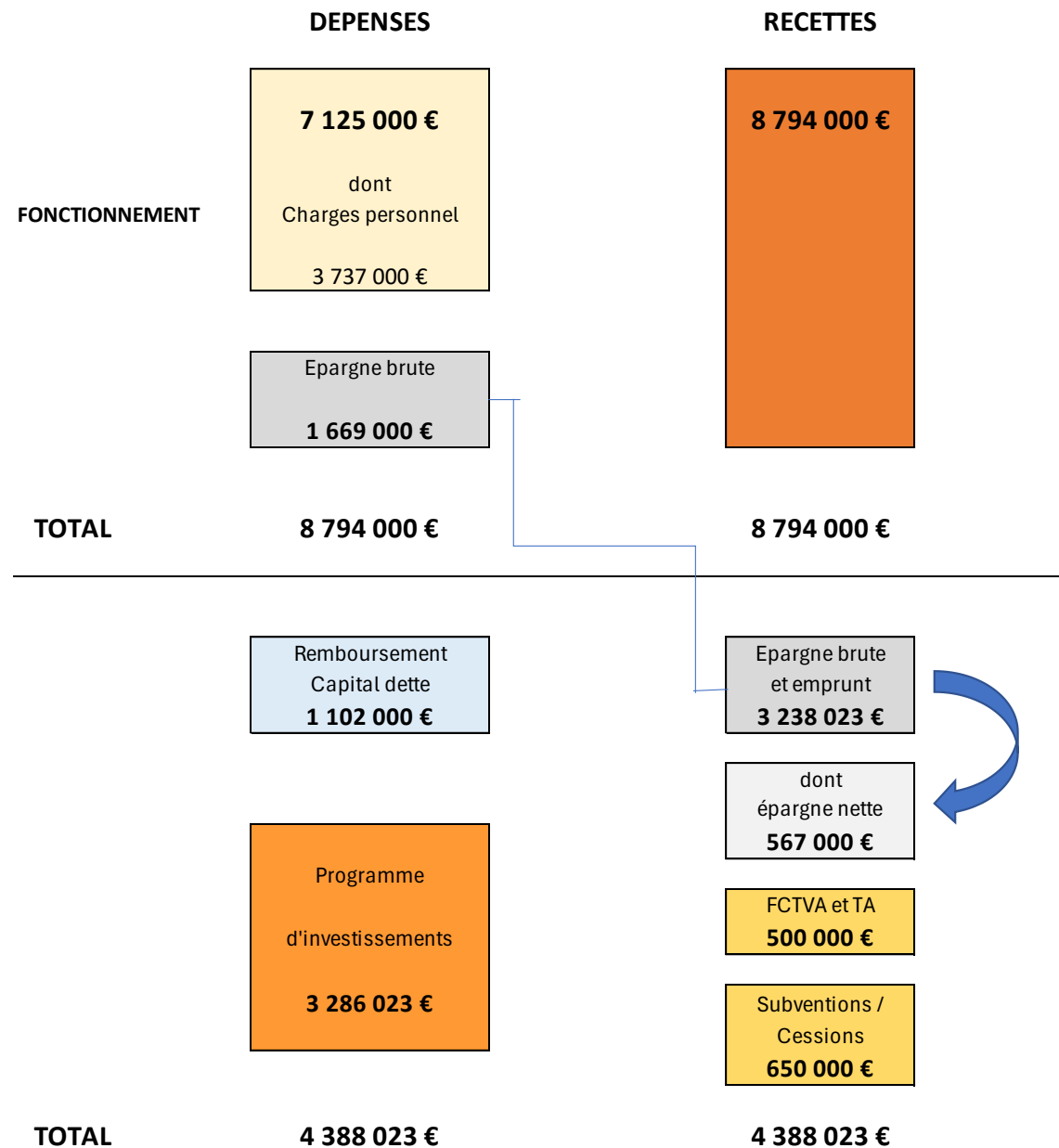
PROJET D'EQUILIBRE 2024

DEPENSES	BP + DM 2023	CA 2023	BP 2024 PREVISIONNEL
60 Achats	1 002 645	1 025 897	1 045 000
61/62 Services extérieurs	1 508 490	1 487 317	1 417 000
63 Impôts et taxes	96 415	103 611	103 000
64 Charges de personnel	3 614 950	3 467 625	3 737 000
65 Charges de gestion	894 100	553 755	600 000
16/66 Rembt annuités	960 000	958 332	1 102 000
	115 000	111 820	208 000
67 Charges exceptionnelles	28 000	31 177	15 000
20/21/23 Dépenses d'équipement	3 099 377	2 037 770	3 200 000
Total fonctionnement A	7 259 600	6 781 202	7 125 000
Total investissement	4 059 377	2 996 102	4 302 000
Total général	11 318 977	9 777 304	11 427 000

RECETTES	BP + DM 2023	CA 2023	BP 2024 PREVISIONNEL
64 (013) Rbt de charges	69 000	97 121	69 000
70 Produits des services	974 737	1 086 814	1 107 000
73 Impôts et taxes	5 840 812	5 948 498	6 101 000
74 Dotations/subventions	902 500	868 455	891 000
	73+74	6 743 312	6 992 000
75 Produits de gestion	746 568	271 201	276 000
77 Produits exceptionnels	43 000	21 934	350 000
	FCTVA	419 000	300 000
	TA	270 000	250 000
	Subventions	480 000	300 000
Total fonctionnement B	8 576 617	8 294 023	8 794 000
Epargne brute (B-A)	1 317 017	1 512 821	1 669 000
Epargne nette (B - A - C)	357 017	554 489	567 000
Total investissement	1 169 000	831 755	850 000
Total général	9 745 617	9 125 778	9 644 000

Le 62 intègre le (62-012 Autres frais personnel extérieur GUSO + intermittents...)

PROJET D'EQUILIBRE BUDGÉTAIRE 2024



BUDGET PLURIANNUEL INVESTISSEMENTS

GRANDS PROJETS DE LA COMMUNE

	Objectifs	Désignation du projet	2024	2025	2026
1	Environnement et Urbanisme	projets	2 280 151,07 €	2 124 050,11 €	2 519 875,00 €
	Préserver le cadre de vie en économisant l'énergie	Eclairage public (DIVERS)	0,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
		Economies d'énergie des bâtiments communaux	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
		Economies d'énergie de la MAIRIE	7 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
	Requalifier les quartiers	Amlénagements rue Berthe MARCOU	1 670 675,07 €	442 675,11 €	
		Aménagements quartier de la CHATAIGNERAIE		100 000,00 €	300 000,00 €
	> Promouvoir la mobilité durable	Aménagement des liaisons douces,	0,00 €	13 875,00 €	13 875,00 €
		Travaux adaptabilité (ADAPT) des équipements publics	40 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
		Subventions panneaux solaires, Primes achat + divers	4 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
		Matériels liaisons douces, abris vélos	17 676,00 €		
	> Maîtriser les mutations en cours (PLUi, tranche 3 du centre-ville, rénovation des quartiers...)	Travaux intérieurs "G.S.C.V"	180 000,00 €	750 000,00 €	1 100 000,00 €
		Tranche 3 du Centre Ville		50 000,00 €	250 000,00 €
		Quartier intergénérationnel : Etudes, diagnostics	95 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
	> Conserver et mettre en valeur le patrimoine	Acquisition d'une œuvre des Soudeurs dans la nuit	2 000,00 €		
	> Mesures contre le réchauffement climatique	Réflexions et études sur le devenir de la salle des Ondines		50 000,00 €	
		Toilettes à l'étage Atelier des Arts Vivants	10 000,00 €	51 000,00 €	51 000,00 €
		Entretien et mise en valeur du patrimoine et bâtiments publics	47 000,00 €	35 000,00 €	111 000,00 €
	> Poursuivre le développement durable du territoire (Agenda 2030)	Poursuivre le développement durable du territoire (Agenda 2030)	20 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
		pupitres informations et communication		5 000,00 €	
		Etude de l'O.N.F. (Agenda 2030)	10 000,00 €	20 000,00 €	
	> Valoriser et préserver la biodiversité	Poursuite de l'aménagement du parc environnemental		5 000,00 €	
	> Construire une ville sûre pour vivre en harmonie et en sécurité	Travaux stades divers	7 500,00 €		
		Travaux voiries divers	156 000,00 €	206 000,00 €	206 000,00 €
	> Acquérir des biens immobiliers	Acquisition de biens immobiliers dont centre ville - Budget urbanisation - Maisons	0,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €
	> Acquérir des matériels	Matériels divers pour la propreté urbaine/entretien	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
		Flotte de véhicules municipaux, mobilité des agents	0,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €
		Matériels espaces Verts (Gros matériel)	2 300,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
		Mobiliers généraux (Bureaux, tables, Chaises,)	5 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
		Columbarium & remplacement d'une porte du cimetière	0,00 €	2 500,00 €	

BUDGET PLURIANNUEL INVESTISSEMENTS GRANDS PROJETS DE LA COMMUNE

	Objectifs	Désignation du projet	2024	2025	2026
2	Vie associative sportive, culturelle & animation locale	projets	942 000,00 €	439 000,00 €	242 000,00 €
	> Asseoir l'attractivité sportive de la ville (soutien aux mouvements sportifs locaux, réorganisation des terrains de foot, ...)	Transfert des deux terrains de football des Sablons au parc des sports	670 072,76 €		
		Avec éclairage 2 terrains gazon + synthétique avec option E5	51 967,24 €		
		Terrain foot synthétique : Rplt LED	57 960,00 €		
		Aménagements stade DALIBARD - Repositionnement & agrandissement terrain entraînement (100 * 65) - des terrains connectés 3*3 de basket - Rénovation du terrain de tennis + City stade plateau multisports + Tribune verte avec voirie		363 000,00 €	210 000,00 €
		Déplacement vers le parc des sports de la Grande lande	130 000,00 €	30 000,00 €	
		Divers équipements sportifs	7 000,00 €	15 000,00 €	
	> Ondines - Matériel (Scéniques,.....)	Les Ondines - Matériel (Scéniques,.....)	25 000,00 €	31 000,00 €	32 000,00 €
3	Enfance, jeunesse et solidarités	projets	23 872,00 €	80 000,00 €	20 000,00 €
	> Mener des actions éducatives concrètes en direction de la petite enfance, des enfants et des jeunes	Matériels et mobiliers petite enfance, jeunes, jeunesse	18 872,00 €		
	> Garantir une restauration collective innovante, locale et de qualité	Aménagements + modification self & cuisine et sanitaires de l'Office Relais + Renouvellement Matériel restaurant Scolaire	5 000,00 €	80 000,00 €	20 000,00 €
4	Communication, digital, Démocratie locale	projets	40 000,00 €	144 000,00 €	90 920,00 €
	> Associer le citoyen à la vie démocratique (conseil des sages, conseil municipal de jeunes, budget participatif, droit de saisine du conseil)	Partenariat extérieur spécialisé Démarche de Projet.		40 000,00 €	40 000,00 €
	> Renforcer les temps d'échanges entre les élus et les habitants	Numérique, digital, panneaux	25 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
	> Développement des outils numériques -> Refonte des des sites Internet (mairie et culturelle)	Mairie + services culturels (Logiciels informatique et matériel) pour Administratif + Matériels divers services	15 000,00 €	9 000,00 €	5 920,00 €
	> Protection et sécurité	Vidéo protection (études + équipements)	0,00 €	50 000,00 €	

3 286 023,07 €	2 787 050,11 €	2 872 795,00 €
----------------	----------------	----------------

Reversement taxe aménagement			
------------------------------	--	--	--

195 000,00 €			
--------------	--	--	--

R.A.R.			
--------	--	--	--

229 621,19 €			
--------------	--	--	--

LES BUDGETS ANNEXES

Commerces du centre-ville

Le local commercial sis 4 rue du Centre, propriété de la commune, a fait l'objet de signature d'une promesse de vente pour un montant de 350 000 €. La signature de l'acte définitif interviendra début 2024.

La commune demeure propriétaire d'un box qui est proposé à la vente.

Il sera proposé la dissolution de ce budget annexe et du reversement de l'excédent sur le budget général.

Lotissements

Des négociations sont en cours sur la cession d'une parcelle non viabilisée d'une surface de 3,5 ha située secteur des Ardennes.

Maison de Santé

Il est attendu un résultat à l'équilibre de ce budget ne nécessitant pas le versement d'une subvention du budget général.

Pour mémoire :

Annuité d'emprunt : 66 345 € (capital restant dû au 31/12/2023 = 850 481 €).

Loyers annuels au 31 décembre 2023 : 110 070 €